

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 21

Procurations 9

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-06-47

**OBJET :**

**ENGAGEMENT DE LA  
CCGM DANS UN  
CONTRAT  
D'OBJECTIF  
TERRITORIAL AVEC  
L'ADEME**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-quatre**

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

**Procurations :**

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

**Excusé :** Yves DEKEYREL

**Absents :** Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

**Secrétaire de séance :** Katrin VARILLON

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.5211-39,

**VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**VU** la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 23 novembre 2012 adoptant le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),

**CONSIDERANT** la politique mise en œuvre par la Communauté de Communes Gally Mauldre en matière de transition écologique qui s'incarne dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 15 février 2023,

**CONSIDERANT** un accompagnement renforcé et des financements à venir pour la Communauté de Communes Gally Mauldre par l'Agence de l'Environnement et la Maitrise de l'Energie (ADEME) à travers un Contrat d'Objectif Territorial (COT) de 4 années,

**CONSIDERANT** que le contrat d'objectifs territorial (COT) permettra au travers des référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) d'évaluer la performance globale et continue sur 4 ans de la politique territoriale en matière de transition écologique et est soutenue par un accompagnement technique et financier,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Instruction du Droit des Sols et Politique GEMAPI réunie le 18 juin 2024,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 19 juin 2024,

**ENTENDU** l'exposé de M. Jean-Bernard HETZEL, 4<sup>ème</sup> vice-Président délégué à l'environnement, au développement durable, à l'instruction du droit des sols et à la politique GEMAPI,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le lancement de la démarche visant à la signature à terme d'un Contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'Agence de l'Environnement et la Maitrise de l'Energie (ADEME),
- ⇒ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents permettant le lancement de la démarche.

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 04/07/2024.....
- Document rendu exécutoire le 04/07/2024.....